

Procès-verbal de l'Assemblée des délégués du **EVMC** mercredi 14 mai 2025

Présences :

	<u>Délégués</u>	<u>Comité de Direction</u>
Chavannes-s/ Moudon	Duc Reto Gilliand Julien	Crot Laurent Janin Mathieu
Ursy	Dubey Philippe Dutoit Didier Ronce Julien	Magnin Régis
Excusés	Ruef Bayiha Christine (CD Ursy) Crausaz Françoise (CD Chavannes) Veyre Romain (AD Chavannes)	
Président	Duc Reto	
Caissier	Butty Gilbert	
Secrétaire	Conus Marie-Claude	
Total des voix :	5	Majorité statutaire : 4 voix

Le Président de l'AD, M. Reto Duc, ouvre l'assemblée à 19 h. 30. Il souhaite la bienvenue aux représentants des communes, aux membres du CD et à son Président M. Régis Magnin, au caissier et à la secrétaire.

Aucune remarque n'est faite quant à la convocation du 16 avril 2025, cette assemblée peut valablement délibérer. M. Didier Dutoit est nommé comme scrutateur.

Ordre du jour :

1. Procès-verbal de l'AD du 13.11.2024
2. Nomination d'un membre du Comité de direction
3. Comptes 2024
 - 3.1 Présentation des comptes
 - 3.2 Rapport de l'organe de révision
 - 3.3 Approbation
4. Divers

1. Procès-verbal de l'AD du 13.11.2024

Le procès-verbal de l'AD du 13.11.2024, joint à la convocation, est accepté à l'unanimité. La secrétaire est remerciée pour la rédaction de celui-ci.

2. Nomination d'un membre au Comité de direction

Selon décision de l'assemblée des délégués du 13 novembre 2024, la répartition des membres au comité de direction est la suivante :

Procès-verbal de l'Assemblée des délégués du mercredi 14 mai 2025

EVMC

Ursy : 3
Chavannes : 2

Membres actuels :

Ursy : Régis Magnin, Christine Ruef Bayiha
Chavannes : Françoise Crausaz, Laurent Crot

La candidature de M. Philippe Dubey est proposée.

- M. Philippe Dubey est élu par acclamation.

3. Comptes 2024

3.1 Présentation des comptes

M. Gilbert Butty, caissier, lit et commente les comptes 2024.

Résultats du compte général

Libellés	Comptes 2024	Budget 2024
Charges d'exploitation	78'523.45	74'050.00
Revenus d'exploitation	78'523.45	74'050.00
Résultat de l'activité d'exploitation	0.00	0.00
Charges financières	0.00	0.00
Revenus financiers	0.00	0.00
Résultat provenant de financement	0.00	0.00
Résultat opérationnel	0.00	0.00
Charges extraordinaires	0.00	0.00
Revenus extraordinaires	0.00	0.00
Résultat extraordinaire	0.00	0.00
Résultat total, compte de résultats	0.00	0.00

Répartition des charges				
		Micropolluants	Autres charges	Total
Chavannes-s/Moudon	CHF	1'994.45	9'292.35	11'286.80
Montet-Glâne	CHF	4'883.95	21'713.70	26'597.65
Ursy	CHF	6'693.55	33'945.45	40'639.00

2.2 Rapport de l'organe de révision

Préavis de la commission financière :

La parole est passée à M. Didier Dutoit, Président de la commission financière. « Dans son rapport du 22 avril 2025, la Fiduciaire V. Scaiola à Romont conclut que les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2024 sont conformes à la loi. L'organe de révision recommande à l'assemblée des délégués l'approbation des comptes 2024.

La commission financière n'a aucun commentaire à émettre sur le rapport de l'organe de révision ».

3.2 Approbation

Approbation des comptes 2024 :

- Les comptes 2024 sont approuvés à l'unanimité.

Le Président remercie le caissier, pour ses explications et tout le travail accompli.

4. Divers

M. Régis Magnin souligne que nous approchons de la fin de la législature. Lors de la dernière assemblée de l'AIML, il a été suggéré d'organiser une visite de la nouvelle STEP avant cette échéance.

En principe, l'EVMC pourra être dissoute au printemps prochain, après la clôture des comptes 2025. Ce délai est plus court que prévu initialement. Notre administrateur des finances a toutefois accepté de poursuivre son mandat jusqu'à la dissolution de l'entité.

Concernant la définition de la clé de répartition, chaque commune devra vérifier que l'ensemble des raccordements au réseau d'égouts respecte le système séparatif. Ce travail devra être réalisé d'ici au 1er juillet 2025.

M. Laurent Crot s'interroge sur la procédure de dissolution de l'association. Pour la partie fribourgeoise, M. le Président précise que celle-ci devra être actée par une décision de l'assemblée communale lors de l'approbation des derniers comptes. La dissolution sera ensuite soumise à l'approbation du Conseil d'État.

La parole n'est plus demandée.

Le Président remercie tous les délégués, le CD, le caissier, la secrétaire et la commune d'Ursy qui nous accueille ce soir. L'AD est levée à 19h46.

Le Président :
Reto Duc

La Secrétaire :
Marie-Claude Conus